



FEDERATION SPORTIVE EDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277, rue Saint-Jacques – 75240 PARIS cedex 05

Tél. 01 44 41 48 55

Site UGSEL : www.ugsel.org Courriel : g-brassart@ugsel.org



CIRCULAIRE D'INFORMATIONS





RENSEIGNEMENTS GENERAUX



Correspondance UGSEL Marne

1 Rue de la Fraternité 51000 Châlons en Champagne

Renseignements Courriel : contact@ugselmarne.org

Web : www.ugselmarne.org

Tél : 06.26.17.66.75

En cas d'urgence, à partir du vendredi matin, appeler

Julien Michelet : 06.26.17.66.75 ou Jonathan Bertrand : 06.81.01.10. 22

ACCUEIL (passage obligatoire)

Le vendredi 14 décembre de 16h00 à 19h00 : Complexe René Tys, Chaussée Bocquaine 51100 Reims

Le samedi 15 décembre de 9h00 à 11h00 : Parc de Champagne, Rue du Colonel Giraud 51100 Reims

LIEUX de la COMPETITION et ACCES

Site de compétition : Parc de Champagne, Rue colonel Giraud, 51100 Reims

Fléchage UGSEL à partir de la sortie A4 Reims St Rémi

Accueil – Vendredi 14 Décembre de 16h à 19h

Complexe René Tys– Chaussée Bocquaine – Reims / Fléchage UGSEL à partir de la sortie A4 Reims Complexe Sportif

HEBERGEMENT

L'hébergement est à réserver par vos soins auprès des hôtels ou autres.

Une liste est disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

RESTAURATION

Diner du Vendredi soir :

Au self du Collège-Lycée du Sacré Cœur - 86 Rue de Courlancy - Reims (Tarif 8.00 €)

A réserver sur le questionnaire

Déjeuner du Samedi midi sur site de compétition : 2 possibilités

☞ Repas chaud à table (tarif 9.50 €). A réserver sur le questionnaire.

☞ Restauration rapide (sandwichs, crêpes, saucisses...).

Panier repas :

☞ A retirer dans le barnum restauration le samedi à partir de 12h30 (Tarif 6.10 €)

A réserver sur le questionnaire

DROITS D'ENGAGEMENT

8,60 € par participant.

QUESTIONNAIRE

A renvoyer pour le mardi 4 décembre 2018 accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'UGSEL51) à :
UGSEL Marne – 1 Rue de la Fraternité – 51000 Châlons en Champagne

REMBOURSEMENT

En cas d'absence d'un ou plusieurs participants, seuls **les frais d'engagement** seront remboursés.

NOTE IMPORTANTE

Les accompagnateurs des participants (professeurs d'E.P.S, parents et autres) ainsi que les Chefs d'établissements sont directement responsables du comportement de leurs sélectionnés et de tous dégâts que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour, que ce soit dans les hébergements, le centre de restauration ou le lieu de compétition. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols éventuels.

Dans le cadre du développement durable, il y aura des poubelles de tri sélectif.

PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicoroute).

TEMPS PASTORAL

La radio RCF-Cœur de Champagne (radio chrétienne francophone) assurera le suivi radiophonique de l'évènement à travers plusieurs interventions et interviews des jeunes pendant la compétition.

RECOMPENSES

Podiums individuels après chaque course. Par équipe à 14h00 et 15h55 (Voir programme général).

SOUVENIR

Un sac à chaussures sera offert à chaque participant.

BUVETTE

Buvette sur place : boissons froides et chaudes, friandises, crêpes, sandwiches.

CONVIVIALITE

A l'accueil du Vendredi soir, un stand de convivialité attendra les jeunes. Les adultes pourront découvrir quelques spécialités régionales.

SECURITE PARKING ET PARC.

Dans le cadre des prescriptions préfectorales sur les manifestations, l'accès au parking et l'accès au parc seront réglementés sur présentation d'un badge. Les badges seront fournis dans les enveloppes lors de l'accueil administratif du vendredi soir. Des zones de stationnements temporaires seront mises en place aux abords du parc pour permettre aux spectateurs et aux délégations qui arriveront le samedi de pouvoir stationner.

RESEAUX SOCIAUX



L'évènement sera à suivre sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter)



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Particuliers 2016/2020 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org

REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL

Bruno DIMPRES

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Directeur de la compétition : Julien MICHELET
- Responsable du Jury : Jonathan BERTRAND
- Juge arbitre général : Serge RIGOT
- Juges arbitre parcours : Pierre BRATEAU
- Juge arbitre départ : Olivier ROCK
- Juge arbitre arrivée : Jacques-Yves LEGRAND
- Juge arbitre adjoint arrivée : Christian PREVOST (DAC Reims)
- Juges à l'arrivée : Annie JEGOU
- Jurys : Enseignants EPS + jurys du DAC REIMS (FFA)
- Chambre d'appel : Guy MAUROUARD, Paul GUIN, Brigitte PETTOT
- Starter : Dominique RONGEARD
- Aide Starter : Christine MAINE (DAC Reims)
- Speakers : Jean-Pascal EDELINE + Jordan STOURM
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART, Frédéric MORY, Didier CATTART
- Gestion de l'affichage sur panneaux électoraux, près du secrétariat : Sylvie LAUNOY
- Gestion du protocole : Roseline CHERRONNET

JURY D'APPEL

(cf. article 16.3 des règlements généraux) : le jury d'appel est composé de 3 à 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, le (la) président(e) du comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), le juge arbitre général, le juge arbitre d'arrivée, un membre du jury plus éventuellement deux personnes à désigner sur place.

REGLEMENTS

Conformément au Titre V : Réclamations et Procédures Disciplinaire des Règlements Généraux :

Article 28 Réclamations : « Chaque règlement spécifique sportif d'une discipline prévoit les procédures de réserve ou de réclamation. La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisies par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national.

Conformément à l'article 42 des Statuts, la CSRL statue en dernier ressort sur tout objet de réclamation sportive technique et réglementaire dans un délai de un mois à compter de la saisine par le Président de la CNAS ou/et de la CTN »

Article 29 Sanctions et Instances Disciplinaires : « Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

LICENCES

Les licences sont désormais dématérialisées mais imprimables par l'enseignant EPS à partir d'UGSELNET. Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national. **Elles sont obligatoires et vérifiées en chambre d'appel.**

Rappel Article 7 des Règlements Généraux : Lors des championnats Ugsel, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique).
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil. Le vendredi soir ou le samedi matin. Les licences seront vérifiées à la chambre d'appel. Les concurrents devront porter leur dossard sur la poitrine, attaché par 4 épingles. Le dossard sera composté lors du contrôle des licences à la chambre d'appel. Après le compostage, tous les concurrents devront rester dans la zone de départ.

ATTENTION : tout dossard non composté entraînera le non classement de son titulaire

COMPOSITIONS D'ÉQUIPES

Les compositions d'équipes pour le championnat national devront être communiquées à l'aide du formulaire figurant sur le site national pour le **lundi 3 décembre 2018**.

La composition des équipes devra être déposée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le mardi 11 décembre 2018 à 9h00**. Après cette date, les inscriptions sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et le représentant des services nationaux de l'UGSEL que sur présentation d'un justificatif certificat médical établi par un médecin pour les motifs d'ordre médical – lettre du chef d'établissement pour les autres motifs – présentation de la convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

Article 4 « composition des équipes »

4.3 Dans le cas où une équipe qualifiée ne peut présenter 4 concurrents au départ, les athlètes non qualifiés à titre « individuel » pourront participer à la compétition, mais figureront « hors concours » dans le classement individuel en catégorie minime, cadet(te) et junior.

USPORT

Les comités ou les enseignants devront sur Usport :

- **Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas (cf vidéos sur UGSELnet)**
- **Renseigner correctement les participants par équipe (cf. vidéo sur UGSELnet) au plus tard 96 heures avant le début des championnats, soit avant le mardi 11 décembre 2018, 9h00.**
- **Les territoires devront envoyer à g-brassart@ugsel.org, la liste des élèves qualifiés au titre de l'individuel ou du par équipe ne figurant pas dans la liste des inscrits.**

TENUE

Le short ou le cuissard est obligatoire. En aucun cas, les 2 ensembles ne seront tolérés. Le bermuda et le caleçon dépassant du short est interdit.

Rappel de l'Article 10 des Règlements Généraux : Dans les épreuves organisées par l'Ugsel, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement. Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou les officiels.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat suivant les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir fournir l'ordonnance prescrivant ces médicaments.



PROGRAMME GENERAL

Vendredi 14 décembre 2018 au Complexe René Tys de Reims

16h30 - 19h00 Accueil administratif et convivial au complexe René Tys, Chaussée Bocquaine à Reims

Téléphone : Directeur Départemental UGSEL Marne : Julien MICHELET 06.26.17.66.75

Coordinateur 2nd Degré UGSEL Marne : Jonathan BERTRAND : 06.81.01.10.22

Responsable des services nationaux : Geoffrey BRASSART : 06 83 47 51 22

19h00 – 20h30 Repas au Collège-Lycée du Sacré Cœur de Reims situé 86 rue de Courlancy à Reims (200m à pied du complexe René Tys)

Samedi 15 décembre 2018 au Parc de Champagne de Reims

9h00 - 11h00 Accueil administratif au Parc de Champagne, Rue du Colonel Giraud à Reims

9h00 Accueil du jury sous la tente restauration

10h30 Réunion du jury sous la tente restauration

11h30 Première course

11h00 - 15h00 Repas chaud (barnum restauration).

12h30 - 15h30 Retrait des paniers repas (barnum restauration).

COURSES A PARTIR DE 11H30

HORAIRES CATEGORIES DISTANCES (en mètres)

- **11h30** Juniors Filles - 3490m
- **11h55** Benjamines Filles 2 - 2040m
- **12h15** Benjamins Garçons 2 - 2550m
- **12h35** Minimes Filles 1 - 2550m
- **12h55** Minimes Filles 2 - 2550m
- **13h20** Minimes Garçons 1 - 3490m
- **13h40** Minimes Garçons 2 - 3490m

- **14h00** PODIUMS EQUIPES (JF-> MF2)

- **14h30** Cadettes - 3490m
- **14h55** Cadets - 4440m
- **15h20** Juniors Garçons - 4940m

- **15h55** PODIUMS EQUIPES (MG1 -> JG)

Les podiums individuels ont lieu à l'issue de chaque course



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TEL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org